La « diplomatie des bourses »

Les débuts d'une politique française de bourses destinées à des étrangers

- L'Etat français a commencé à attribuer régulièrement des bourses à des étudiants étrangers à partir des années 1920.
- Depuis, et tout au long du XXe siècle, cette politique étatique de bourses n'a cessé de se développer et de se perfectionner.
- Elle s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'à la fin du siècle, à l'exception d'une courte période qui correspond à la Deuxième guerre mondiale.
- Avant 1940, l'Europe orientale et balkanique a été l'une des principales cibles de cette politique. En 1938, par exemple, un tiers des boursiers étrangers présents sur le territoire français provenaient des pays balkaniques (104 sur 372).
- La France a utilisé la politique des bourses comme un moyen afin de renforcer son influence et ses liens avec une région de l'Europe où elle cherchait depuis la fin de la Première guerre mondiale à asseoir son emprise.

Les buts de la politique de bourses de l'Etat français

- Attirer des étrangers vers les universités et grandes écoles françaises Faciliter les séjours d'études en France en période de récession et de crise économique
- Entretenir des liens avec les milieux francophiles et francophones dans des pays étrangers
- Participer à la formation de groupes professionnels (juristes, médecins, ingénieurs, etc.), ainsi que des élites (universitaires, artistes, intellectuels, hommes politiques, etc.) de langue et d'éducation françaises
- Favoriser le transfert d'un savoir-faire français et l'exercice d'une influence française multiforme au niveau international
- Renforcer les rapports de la France avec les pays alliés

Les boursiers de l'Etat français : des privilégiés?

- Progressivement, le nombre de bourses accordées par l'Etat français, à travers le Ministère des Affaires Etrangères, a considérablement augmenté.
- L'Etat français a viellé à doter ses boursiers, notamment au cours des années 1930, avec d'autres avantages, au-delà des sommes qui leur étaient régulièrement versées.
- Le voyage en France des bousiers de l'Etat français a ainsi été facilité. Ils pouvaient ainsi facilement obtenir un visa d'entrée sur le territoire français, condition nécessaire pour se déplacer.
- Ils ont obtenu, par ailleurs, le droit de résider prioritairement à la Cité Universitaire de Paris, ainsi que dans les résidences universitaires des villes provinciales.
- Ils ont eu également droit d'accès aux restaurants universitaires, une création des années 1930.
- Dans certains cas, l'Etat français prenait aussi en charge les frais de transport des boursiers vers le territoire français.
- Autrement dit, les pouvoirs publics ont porté une grande attention aux titulaires des bourses, prenant soin aussi des questions relatives à leur transport et à leur résidence en France.

Le Bureau d'accueil des boursiers étrangers

Preuve de l'importance accordée à la politique de bourses, un Bureau d'accueil des boursiers étrangers a été fondé en 1938 à Paris.

Cet organisme se proposait des prendre en charge les boursiers, en leur offrant une assistance pour l'ensemble de leurs besoins (de la recherche d'un logement aux démarches administratives d'inscription).

La refondation du système d'attribution des bourses en 1937 Au milieu des années 1930, des fortes critiques ont été émises à l'encontre du système d'attribution des bourses, pratiquée jusque-là.

- En accordant des bourses à des diplômés du secondaire, qui suivaient en France un long cursus universitaire et s'orientaient vers les professions libérales, les pouvoirs publics français limitaient forcement le nombre total des bénéficiaires de ces bourses.
- Par cette pratique, la France participait plus à la formation des classes moyennes qu'à celle des élites.
- Des diplomates français ont ainsi proposé, au cours de la deuxième moitié des années 1930, une refondation complète du système d'attribution de bourses.
- Les bourses devraient être attribuées à des diplômés des universités grecques (et pas à des bacheliers), pour un court séjour en France (une ou deux années), afin d'entreprendre des études de spécialisation ou de perfectionnement (au lieu d'un cursus complet).
- Il fallait en plus choisir des candidats « destinés à l'enseignement supérieur » ou à occuper des postes importants au sein de l'administration étatique. Le système des bourses visait ainsi à former les futures élites du pays.

L'attribution de bourses de l'Etat français dans les années 1920 et 1930 en Grèce

- Des bourses ont commencé à être distribuées à partir de 1922.
- Dans les années 1920, ces bourses françaises étaient peu nombreuses (1 à 3). En plus, elles n'étaient pas accordées tous les ans.
- Il s'agissait de bourses de longue durée (jusqu'à quatre ou cinq ans) donnant la possibilité aux bénéficiaires d'achever en France un long séjour d'études.
- Ces bourses étaient gérées soit par l'ambassadeur français en poste à Athènes, soit directement par le Ministère des Affaires Etrangères à Paris.
- La plupart des bénéficiaires de ces bourses des années 1920 et de la première moitié des années 1930 étaient des anciens élèves des écoles françaises (Lycée Léonin, Lycée de la Mission Laïque, etc.), souvent titulaires d'un baccalauréat français.
- Les études entreprises par ces boursiers grecs de l'Etat grecs en France étaient généralement des études de droit, de médecine et d'ingénierie.
- Avant la Deuxième guerre mondiale, l'écrasante majorité de ces boursiers étaient de sexe masculin.

Nouvelles procédures de sélection,

Une commission de bourses, siégeant à Athènes, a été instituée à partir de 1937. Cette commission, présidée par l'ambassadeur français, se composait d'universitaires et des diplômés Français résidant dans la capitale grecque (directeur de l'EFA, directeur ISEF, directeur de l'Institut français d'Athènes, directeur de la Compagnie française de Gaz).

Les membres de cette commission examinaient désormais les dossiers des candidats. Leurs choix étaient ensuite soumis pour approbation au Service Culturel du Ministère des Affaires Etrangères.

Le choix des candidats par un organe colle

nouveau profil de boursiers

- A partir de 1937, on observe des changements par rapport au profil des candidats qui ont obtenu une bourse du gouvernement français.
- Ils étaient pour la plupart des diplômés du supérieur. Venaient compléter des études universitaires déjà amorcées en Grèce.
- Ils étaient, en plus, plus âgés qu'auparavant, généralement entre 24 et 41 ans.
- Ils venaient suivre des études très diverses, depuis les choix traditionnels (droit, médecine, ingénierie) jusqu'aux disciplines littéraires et aux sciences humaines. Un certain nombre venaient aussi parfaire une formation d'artiste ou de musicien.
- Après la Deuxième guerre mondiale, un nombre croissant de ces boursiers étaient de sexe masculin. Celles-ci sont arrivées à représenter jusqu'à 20 à 25% de l'ensemble.

L'engouement pour l'offre des bourses françaises

- A la fin des années 1930, mais au cours de la deuxième moitié des années 1940, un très grand nombre de jeunes grecs se sont montrés intéressés par les bourses du gouvernement français.
- Ils étaient de plus en plus nombreux à postuler pour l'une d'entre elles: 360 en 1938 pour 20 bourses, presque autant au cours de l'année suivante pour le même nombre de bourses.
- Pourquoi un tel engouement?
- Paupérisation et difficultés économiques des classes moyennes en raison de la crise économique des années 1930
- Dévaluation de la monnaie nationale (drachme) qui renchérissait le coût des études à l'étranger
- Attrait exercé par les nombreux avantages associés au statut de boursier (facilités de déplacement, accès la Cité internationale, accès aux restaurants universitaires)
- En plus, avec le temps, l'offre de bourses par le gouvernement français était de plus en plus connu, au-delà même des milieux traditionnels francophiles